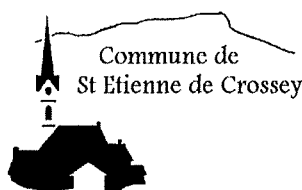


N°2026_110



République Française – Département de l'Isère
 Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 19/08/2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, CHABANEL Boris, GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, NICOLAS Julien, PERRET Christophe, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire, ROUT Sabine.

Absents et pouvoirs : AUDINOS Sophie, BRIAND Nadège (Pouvoir Richard DUTHEIL), DUTHEIL Richard, GAY Nathalie (Pouvoir Fabrice HURÉ), GUILLIER François (Pouvoir BOUCHARD Laurent), JANOWSKI Matthieu, PISOT Anne (Pouvoir Boris CHABANEL)

Secrétaire de séance : Laurent BOUCHARD

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Vote : 19 pour : 17 contre : 0 abstention : 2

AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de l'exécution du chantier de construction de la salle multi-activités, des ajustements et des travaux complémentaires se révèlent nécessaires pour assurer la bonne réalisation de l'opération.

Ces modifications donnent lieu aux avenants suivants, soumis à l'approbation de l'assemblée :

LOT N°2 – TERRASSEMENTS – RÉSEAUX – Entreprise EGBF

Les modifications, détaillées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°02-02, jointe en annexe, sont :

– Travaux d'empierrement, de géotextile, de réalisation de massifs et de pose de fourreaux pour l'éclairage.

Ces prestations entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise EGBF.

⇒ Incidence financière de l'avenant n°03 :

Montant initial du marché	176 158,50 € HT	211 390,20 € TTC
Montant avenant n°01	- 2 295,00 € HT	- 2 754,00 € TTC
Montant avenant n°02	+ 1 904,50 € HT	+ 2 285,40 € TTC
Montant avenant n°03	+ 2 190,00 € HT	+ 2 628,00 € TTC
Nouveau montant du marché	177 958,00 € HT	213 549,60 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant n°01 : - 1,16 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 1,09 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°03 : + 1,24 %		

LOT N°7 – MENUISERIES INTÉRIEURES- Entreprise RIBEAUD

Les modifications, détaillées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°07-02, jointe en annexe, sont :

– Ajustement des trappes de visite, suppression de 2 plans vasques.

Cette prestation entraine une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise RIBEAUD.

⇒ Incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	179 121,80 € HT	214 946,16 € TTC
Montant avenant n°01	+ 3 187,88 € HT	+ 3 825,46 € TTC
Montant avenant n°02	+ 530,86 € HT	+ 637,03 € TTC
Nouveau montant marché	182 840,54 € HT	219 408,65 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 1,78 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 0,30 %		

LOT N°8 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS – Entreprise LAYE PLATRERIE

La modification, détaillée dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°08-01, jointe en annexe, est :

– Modification liée aux adaptations de la ventilation pour accueillir une tribune mobile

Cette prestation entraine une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise LAYE PLATRERIE.

⇒ Incidence financière de l'avenant n°01 :

Montant initial du marché	132 151,28 € HT	158 581,54 € TTC
Montant avenant n°01	+ 1 317,40 € HT	+ 1 580,88 € TTC
Nouveau montant marché	133 468,68 € HT	160 162,42 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant : + 1,00 %		

LOT N°14 – CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRE – Entreprise CISEPZ

La modification, précisée dans la Fiche de Travaux Modificative n° 14-02 jointe en annexe, est :

– Adaptation du système de ventilation afin de permettre l'installation d'une tribune mobile

Cette modification entraine une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise CISEPZ.

⇒ incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	396 646,79 € HT	475 976,15 € TTC
Montant avenant n°01	+ 1 773,10 € HT	+ 2 127,72 € TTC
Montant avenant n°02	+ 22 456,50 € HT	+ 26 951,40 € TTC
Nouveau montant du marché	420 879,39 € HT	505 055,27 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 0,45 %		
Taux d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 5,67 %		

LOT N°16 – ÉLECTRICITÉ-CFO/CFA-SSI-PHOTOVOLTAÏQUE – Entreprise SP2E

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificative n° 16-02 jointe en annexe, sont :

- Modification de la puissance de production photovoltaïque

Ces ajustements entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise SP2E.

⇒ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	307 678,98 € HT	369 214,78 € TTC
Montant avenant n°01	+ 11 386,12 € HT	+ 13 663,34 € TTC
Montant avenant n°02	+ 4 938,06 € HT	+ 5 925,67 € TTC
Nouveau montant marché	324 003,16 € HT	388 803,79 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 3,70 %		
Taux d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 1,60 %		

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

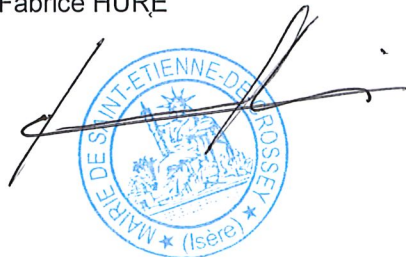
Décide , par 17 Voix Pour et 2 Abstentions (Boris CHABANEL et Anne PISOT)

- D'approuver les avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle multi-activités, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance

Laurent BOUCHARD



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le 27/08/2026



ID : 038-213803836-20260825-2026_110-DE